

ASIP:

## Comparaison de la performance

D'après l'évaluation opérée par Watson Wyatt à la demande de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), les caisses de pensions recensées ont réalisé, à fin 2008, une performance médiane de -15 %. La fourchette pour 90 % des entités se situe toutefois entre -8,6 et -27,1 %.

### Structure du portefeuille

Catégorie de placement	ø des participants au 31.12.08	ø des participants au 31.12.07
Obligations en francs suisses	26.8 %	22.7 %
Obligations en monnaies étrangères	20.4 %	17.1 %
Actions Suisse	6.5 %	8.3 %
Actions étranger	16.9 %	25.5 %
Biens immobiliers	15.1 %	9.5 %
«Hedge Funds»	2.5 %	4.7 %
Liquidités	7.2 %	3.9 %
Autres	4.7 %	8.3 %

### Portefeuille global à fin 2008

Catégorie de placement	Valeurs les plus basses (5 % des participants ont atteint au minimum ... %)	Médian	Valeurs les plus hautes (5 % des participants ont atteint au maximum ... %)
Actions Suisse	-39,1 %	-33,8 %	-29,8 %
Actions étranger	-50,1 %	-45,1 %	-37,9 %
Obligations Suisse	-0,7 %	5,3 %	7,8 %
Obligations en monnaies étrangères	-16,3 %	-3,1 %	3,9 %
Portefeuille global	-27,1 %	-15,0 %	-8,6 %
Sur 5 ans (04-08)	-0,2 %	1,4 %	4,2 %

74 caisses de pensions regroupant un patrimoine de CHF 150 milliards ont fait l'objet du relevé. L'allocation de la fortune (voir tableau) a été pondérée en fonction du capital. Elle démontre nettement qu'une redistribution des actions et des «Hedge Funds» a eu lieu dans des obligations, des biens immobiliers et des liquidités, probablement en majeure partie en raison des moins-values subies sur les cours. Ainsi, les investissements dans des «Hedge Funds» se sont réduits, en l'espace d'une année, de 2,2 % et, partant, de CHF 4,1 milliards dans le spécimen.

### Structure du portefeuille

La variance entre les valeurs les meilleures et les moins bonnes a nettement augmenté, et ce dans toutes les catégories de placements. Pour les papiers-valeurs à revenu variable, les différences sont encore relativement proches, alors que les écarts pour les titres à revenu fixe sont encore plus prononcés. Par conséquent, même sur cinq ans, la majeure partie des caisses de pensions ne parvient pas à atteindre le taux d'intérêt minimum stipulé dans la LPP.